

En 1407, le pont avait atteint près des deux tiers de de l'étendue totale qu'il devait avoir, lorsqu'une inondation désastreuse, qui renversa dans la ville plus de 300 maisons, vint en compromettre la solidité, et l'endommager au point que des réparations très importantes aux arcs de la Trappe, de la Croix et de Saint-Nicolas, ainsi que la réfection complète et immédiate d'une pile et d'une arche, furent jugées indispensables. On en confia l'exécution aux maçons Guillaume d'Aligre et Jacques de Beaujeu, qui s'en acquittèrent de 1408 à 1413 (1). Pendant plusieurs années la communication entre les deux rives ne put avoir lieu qu'au moyen de bateaux.

Ces dépenses imprévues épuisèrent en moins de deux ans la caisse de la confrérie. Faute de ressources, le travail dut forcément rester suspendu. Les consuls s'adressèrent alors à la fois au roi et au pape. Ennemond de Civrieu fut envoyé à la cour avec mission d'exposer la situation et de mettre en jeu, pour obtenir des secours, les plus hautes influences, qui furent en outre sollicitées directement par la ville.

Voici le texte de quelques-unes des lettres adressées, à ce sujet, par les consuls au duc de Bourgogne; par l'archevêque de Lyon, Philippe de Thurey, à la reine; par le duc de Berry et le roi, au pape (2).

---

res, chevaliers. Dans cet acte, il est expliqué que la carrière avait été asservisée par feu Guillaume d'Albon, chevalier, père des contractants, à des maçons, qui en firent cession au consulat. Les frères d'Albon reconnurent les droits de la ville et se désistèrent de leurs prétentions. (Arch. municipales, série DD.)

(1) Arch. municipales, notes mss. de l'abbé Sudan.

(2) Arch. municipales, copies modernes.